

7 mars 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} mars 2022, tenue le 7 mars 2022, à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

René Martin, Audrey Lussier, Karine Dalpé, Marjolaine Berthiaume et Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Le conseiller Simon Valcourt est absent.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À dix-neuf heures trente-six (19h36), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

22-03-60

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. TRÉSORERIE :**
 - 3.1 Aucun point
- 4. ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Aucun point
- 5. VOIRIE :**
 - 5.1 Travaux de réfection de la route Valcourt – Adjudication du contrat;
 - 5.2 Contrôle de qualité des matériaux au chantier - Travaux de réfection de la route Valcourt – Adjudication du contrat.
- 6. URBANISME :**
 - 6.1 Aucun point
- 7. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 7.1 Les élus-es municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien – Déclaration d'intérêt.
- 8. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
 - 8.1 Aucun point
- 9. IMMEUBLES :**
 - 9.1 Aucun point
- 10. LOISIRS**
 - 10.1 Aucun point
- 11. VARIA :**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

3. TRÉSORERIE

Aucun point

4. ADMINISTRATION

Aucun point

5. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT

22-03-61

**5.1 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE VALCOURT –
ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant l'appel d'offres publié sur le site du SEAO en date du 10 février 2022, pour les travaux de réfection de la route Valcourt;

Considérant que six soumissions ont été reçues à la suite de cet appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu à 10h, le 3 mars 2022, en présence de la directrice générale, du responsable des travaux publics, de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains, de l'adjointe administrative et de 4 soumissionnaires, et dont voici les résultats (taxes incluses) :

| RANG | SOUSSIONNAIRE | PRIX SOUSSIONNÉ (taxes incluses) |
|-------------|--------------------------------------|---|
| 1 | Pavage Drummond inc. | 668 036,81\$ |
| 2 | Pavages Maska inc. | 696 940,27\$ |
| 3 | Sintra inc. | 700 113,82\$ |
| 4 | Eurovia Québec Construction inc. | 753 515,95\$ |
| 5 | Construction et Pavage Portneuf inc. | 769 505,53\$ |
| 6 | Danis Construction inc. | 956 700,00\$ |

Considérant la recommandation du bureau d'ingénierie de la MRC des Maskoutains ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Karine Dalpé et résolu à la l'unanimité des conseillers présents,

De retenir les services de Pavage Drummond inc. le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection de la route Valcourt.

Que pour pourvoir au paiement des dépenses pour la réalisation de ces travaux le conseil approuve les sommes suivantes :

- Affectation d'une somme de 225 000\$ provenant du budget d'opération 2022 de la section voirie;
- Affectation d'une somme de 125 000\$ provenant de l'excédent de fonctionnement 2022 non affecté;
- Affectation d'une somme de 140 000\$ provenant du surplus accumulé non affecté;
- D'autoriser l'utilisation des revenus reportés « carrières et sablières » aux fins de la réfection et entretien de certaines voies publiques d'un montant de 159 000\$.

ADOPTÉE

22-03-62

**5.2 CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX AU CHANTIER -
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE VALCOURT –
ADJUDICATION DU CONTRAT**

Suite à la demande de soumissions pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de la route Valcourt, trois entreprises ont déposé leur offre dont voici les résultats taxes incluses :

| RANG | SOUSSIONNAIRE | PRIX SOUSSIONNÉ (taxes incluses) |
|-------------|-------------------------------|---|
| 1 | Laboratoires de la Montérégie | 9 473,94\$ |
| 2 | Englobe Corp. | 10 981,78\$ |
| 3 | Les services EXP inc. | 15 481,73\$ |

7 mars 2022

Considérant la recommandation de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à la firme « Laboratoires de la Montérégie », le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE

6. URBANISME

Aucun point

7. REQUÊTES DIVERSES

22-03-63

7.1 LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN – DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Hugues condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE

7 mars 2022

8. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun point

9. IMMEUBLES

Aucun point

10. LOISIRS

Aucun point

11. VARIA

Aucun point

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune demande n'a été transmise, par écrit, au conseil, pour la période de questions.

22-03-64

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures cinquante-cinq (19h55), il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce jour de 2022

Richard Veilleux, maire

Carole Thibault,
Directrice générale et secrétaire trésorière